

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE  
Arrondissement de MORLAIX  
Canton de LANDIVISIAU  
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2023/108

Portant sur la modification de la circulation rue de l'Argoat pour des travaux de réparations d'une fuite.

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
VU l'article R 610-5° du code pénal,  
VU la demande de la SAUR en date du 05 mai 2023,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

## ARRÊTE

**Article premier** : La circulation sera fermée dans la rue de l'Argoat, sur la portion située entre le rond-point de l'Argoat jusqu'au carrefour de l'avenue du Budou, de l'allée du Canik ar Haro et de la rue Bellevue, à compter du mardi 9 Mai 2023 à 8h00 jusqu'à la fin des travaux.

**Article deux** : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le demandeur.

**Article trois** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

**Article quatre** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 05/05/2023

Pour le Maire et par délégation,  
**L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »**  
**Louis SALIOU**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 09/05/2023

Fait à Landivisiau le 09/05/2023

Pour le Maire et par délégation

Louis SALIOU

Adjoint au Maire



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr) / Internet : [www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)

Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau - CS. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex